

relatif à la création de Commission
de Codification auprès du Ministère
de la Justice et de la Législation.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N°54/PC/SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
de la Législation ;

APRES Avis de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er. - Sont créées auprès du Ministère de la Justice et de la Législation des commissions chargées, sous l'autorité du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'étude et de la rédaction des projets de Codes qui seront soumis au Gouvernement en matière civile, en matière commerciale et en matière pénale.

Article 2. - Lesdites commissions pourront être chargées par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'étude et de la rédaction de tous projets de lois ou décrets intéressant les mêmes matières.

Article 3. - Elles seront composées de magistrats en service au Ministère de la Justice ou dans les Juridictions, de fonctionnaires, d'avocats, d'officiers ministériels et de personnalités choisies en raison de leurs connaissances en matière coutumière.

Article 4. - Elles seront assistées par des Comités d'études et de rédaction composés de magistrats en service au Ministère de la Justice ou dans les Juridictions.

Article 5. - Les membres des commissions de codification et des comités d'études et de rédaction seront désignés par arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

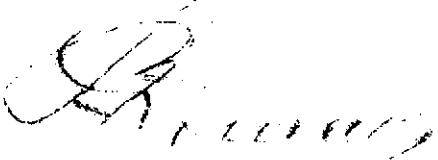
Article 6..- Les commissions et les comités pourront, en cas de besoin, s'adjoindre d'autres membres, après avis du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 7..- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 3 MARS 1965

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.


A. ADANDE.

Ampliations :

PR	4
PC	6
MJL	6
Ministères	8
AND + CS	8
SGG	4
JORD	1